



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 18/12/18

Reçu en Préfecture le : 20/12/18
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 17 décembre 2018
D-2018/532

Aujourd'hui 17 décembre 2018, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Gérald CARMONA, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Constance MOLLAT, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENO, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Madame Catherine BOUILHET, Monsieur François JAY,
Madame Emmanuelle AJON présente jusqu'à 17h00

Excusés :

Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Benoit MARTIN, Monsieur Alain SILVESTRE

Avenant à la Convention Territoriale Globale entre la ville de Bordeaux et la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde

Madame Alexandra SIARRI, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Confirmant l'engagement partenarial fort, la ville de Bordeaux et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Gironde prolongent leur démarche de conventionnement global.

Initiée en 2011, la Convention Territoriale Globale (CTG) s'est poursuivie et renforcée de 2015 à 2018 dans le cadre du Pacte de Cohésion Sociale et Territoriale.

D'une durée de quatre ans (2015-2018), cette convention territoriale globale a défini un cadre de coopération partenarial, au plus près des besoins du territoire.

Elle vise l'amélioration des services rendus aux familles, la facilitation des relations de proximité et l'implication des habitants.

Elle représente une dynamique permettant d'aboutir à une meilleure harmonisation et une mutualisation de l'offre de services existante. Elle permet la mobilisation de tous les partenaires autour de la réalisation des actions concertées.

C'est dans ce cadre notamment que nous avons développé le Schéma d'Animation de la Vie Locale et Sociale avec l'ensemble des structures agréées centre social ou espace de vie sociale dont nous synchronisons les agréments en 2020.

Nous vous proposons aujourd'hui d'autoriser la signature d'un avenant qui a pour but de prolonger d'un an la durée de la convention territoriale 2015-2018, et d'en porter ainsi son terme au 31 décembre 2019.

Cette prolongation doit permettre de conduire la démarche d'évaluation de fin de convention et d'organiser un diagnostic de territoire approfondi en vue de son renouvellement en 2020. Cela permettra aussi de phaser les objectifs globaux, partagés entre la ville et la CAF, et les objectifs locaux portés par les structures agréées qui auront donc un agrément synchronisé avec la future convention de 2020 à 2023.

Pour mener à bien ces objectifs, la ville et la CAF ont décidé de maintenir la gouvernance relevant de trois niveaux (stratégique, technique et opérationnel).

En conséquence, il vous est proposé, Mesdames et Messieurs :

- d'autoriser Monsieur le maire à signer l'avenant à la Convention Territoriale Globale 2015-2018 entre la ville de Bordeaux et la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 17 décembre 2018

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Alexandra SIARRI



CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DE LA COMMUNE DE BORDEAUX

Avenant de prolongation du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019

Avenant n°1

ENTRE

La Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde

représentée par la Présidente de son Conseil d'administration,
Madame Françoise CHAZEAU et par son Directeur, Monsieur Christophe DEMILLY,
dûment autorisés à signer le présent avenant

ET

La commune de BORDEAUX

représentée par son Maire, Monsieur Alain JUPPE, dûment autorisé à signer le présent
avenant par délibération du Conseil Municipal du 17 Décembre 2018

Il est convenu de prolonger d'un an la durée de la convention territoriale signée initialement le
31 décembre 2015 et d'en porter ainsi son terme au 31 décembre 2019.

Cette prolongation doit permettre de conduire la démarche d'évaluation de fin de convention et
d'organiser un diagnostic de territoire approfondi.

Fait à BORDEAUX,
en trois exemplaires

Le

Madame Françoise CHAZEAU, Présidente du Conseil d'Administration	Monsieur Christophe DEMILLY, Directeur de la Caf de la Gironde
Monsieur Alain JUPPE, Maire de la ville de Bordeaux	